



Section:  
Policy:

**General Policies**  
**Politique de confidentialité**

**Approval Date:** June 26, 2004  
**Effective Date:** Sept. 15, 2004

Policy N°

**A-2**

**Pages: 1**

**Revision Date:** April 20, 2016

## Politique de confidentialité

Les services de soutien de Montage respectent la vie privée de toutes les personnes et s'engagent à s'assurer que toutes les informations personnelles sont traitées comme privées et confidentielles conformément à toutes les lois applicables et aux obligations de confidentialité et de confidentialité en vertu de toute entente de financement conclue en vertu de la Loi. Les 10 principes du code de la vie privée (annexe A-i), tels qu'établis par les services de soutien de Montage, fourniront des conseils et des directives pour la collecte, l'utilisation et la divulgation de toutes les informations personnelles.

Les informations réputées confidentielles ne peuvent être utilisées, divulguées ou collectées qu'avec le consentement de la personne impliquée ou nommées décideurs suppléants.

La violation de la confidentialité comprend, mais sans s'y limiter, ce qui suit:

- A) Collecter ou partager des informations sensibles sur les personnes que nous soutenons et / ou leurs familles avec des personnes à l'intérieur ou à l'extérieur des Services de soutien Montage qui n'ont pas droit à cette information
- B) Recueillir ou partager des informations sur l'organisation avec un autre employé qui n'a pas droit à de telles informations
- C) Recueillir ou partager des informations sensibles sur les personnes que nous soutenons, leurs familles et / ou l'organisation, à l'audition ou à la vue de toute personne qui n'a pas droit à de telles informations
- D) Fournir un accès public à toute information, sur ou hors des lieux, considérée par Montage Support Services comme confidentielle
- E) Fournir des motifs pour violation de la confidentialité par la manutention et la maintenance inappropriées et / ou négligentes des personnes que nous soutenons et les dossiers du personnel ou tout autre dossier des Services de soutien de Montage

### PROCÉDURE:

1. Les informations personnelles ne peuvent être collectées, utilisées et divulguées que conformément aux 10 Principes du Code de confidentialité.

2. Au moment de l'embauche, tous les employés, les ressources payées à l'extérieur et les bénévoles doivent être formés à la politique et à la procédure de Confidentialité des Montages et doivent signer Services de soutien de montage

Date de révision: mai 2008

Une déclaration de confidentialité (formulaire A-1020). Cette déclaration fera partie du dossier des ressources humaines de l'employé.

3. Une violation de la confidentialité par le personnel, les ressources payées à l'extérieur ou les bénévoles peut entraîner des mesures disciplinaires.

4. La politique et les procédures de confidentialité et de confidentialité des services de soutien de Montage seront examinées avec les personnes recevant des supports et des services ou avec un décideur substitut dans une langue, une manière et avec un niveau de soutien approprié à la capacité de la personne.